

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du lundi 28 juin 2021

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'ordre du jour de la CAPD qui nous réunit aujourd'hui est consacré aux recours qu'ont pu adresser nos collègues qui n'auraient pas une réponse satisfaisante à leur demande de mutation, de temps partiel, de congé de formation professionnelle ou encore de mobilisation de leur compte personnel de formation.

D'après les documents qui nous ont été communiqués, on peut donc recenser un recours suite aux résultats du mouvement départemental et trois relatifs à des demandes de temps partiel.

Sur plus de 3200 agents, cela laisse penser que tout va bien. Cette affirmation, nous ne l'exprimerons toutefois pas tant elle nous semble éloignée du ressenti que nous exprimons nos collègues au quotidien.

Depuis de nombreuses années, dans la Somme, la gestion des ressources humaines, en ce qui concerne les enseignants du premier degré, a régulièrement été saluée par le SE-UNSA, notamment en comparaison de ce qui pouvait être observé dans d'autres départements. Aujourd'hui, l'application de la loi de transformation de la fonction publique bouleverse les habitudes de travail en la matière, que ce soit du point de vue de l'administration comme de celui des représentants des personnels. Alors que ces derniers sont maintenant écartés des opérations de gestion collective, les agents se retrouvent beaucoup plus souvent en contact direct avec les services, générant pour ces derniers une charge de travail accrue qui se conjugue parfois mal avec le sentiment d'incompréhension, voire de frustration, de l'enseignant demandeur. S'ensuivent de la tension et potentiellement de la souffrance au travail de part et d'autre.

Les belles promesses en matière de gestion des ressources humaines exprimées par le ministre lors des conclusions du Grenelle de l'Éducation nous laissent donc d'autant plus perplexes qu'elles ne sont pas, à notre connaissance, assorties du recrutement de personnels formés en la matière.